

die natur. unsere zukunft.
la nature. notre avenir.
la natura. il nostro futuro.

www.agri-job.ch



dein beruf.
ton métier.
la tua professione.

Concept d'information et de formation pour les responsables de la formation professionnelle

relatif à la révision de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale

des professions avec certificat fédéral de capacité (CFC) du champ professionnel « agriculture »¹

N° de la profession 17025, 15012 (15013-15018), 16004, 22604 (22605, 22606)

La Commission D+Q a pris position sur le présent concept d'information et de formation le 28 septembre 2023.

La version actuelle est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.agri-job.ch/fr/formation-initiale/d%C3%A9veloppement-de-la-formation-initiale.html>

Le présent modèle de référence sert de guide et d'aide à l'élaboration du concept d'information et de formation pour les responsables de la formation professionnelle.

Modèle de référence du 17.08.2020

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent à tous sans distinction de genre.

Table des matières

1. Objectifs du concept d'information et de formation	3
2. Conditions-cadres	3
3. Compétences concernant les mesures d'information	3
4. Compétences concernant les mesures de formation	4
5. Principes relatifs à la mise en œuvre du concept d'information et de formation	5
6. Les nouveautés et leur impact	6
7. Vue d'ensemble des thèmes pour l'information et la formation	10
8. Mesures d'information	11
9. Élaboration des documents de mise en œuvre et des mesures d'information/de formation qui en découlent	14
10. Contacts	19

1. Objectifs du concept d'information et de formation

Les révisions de formations professionnelles initiales donnent lieu à des nouveautés qu'il faut appliquer dans les trois lieux de formation. Le présent concept d'information et de formation définit les mesures nécessaires en la matière à l'intention des responsables de la formation professionnelle sur les trois lieux de formation et règle les responsabilités entre les cantons, les associations faitières et les autres acteurs de la formation professionnelle initiale.

Le concept d'information et de formation approuvé par la Commission D+Q est annexé à la demande de ticket (cf. manuel relatif au processus de développement des professions, étape 3 : prescriptions sur la formation) déposée auprès du SEFRI.

2. Conditions-cadres

Selon la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr, RS 412.10), la surveillance de la formation professionnelle initiale et l'exécution de la loi vis-à-vis des trois lieux de formation incombent aux cantons, ce qui englobe aussi l'obligation d'information et de formation des responsables de la formation professionnelle sur les trois lieux de formation.

L'organe responsable de la formation professionnelle initiale concernée élabore, sur la base de la révision, les mesures d'information et de formation qu'il juge nécessaires et définit les responsabilités en ce qui concerne leur application et leur financement. En cas de désaccords entre l'organe responsable et les cantons quant au financement, il est possible de convoquer une réunion de clarification réunissant la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et l'organe responsable. Ce dernier coordonne le concept d'information et de formation avec la Commission D+Q sur la base des responsabilités citées plus haut, notamment avec les délégués (représentants des cantons), qui assurent la coordination avec la CSFP.

Pour l'organisation, il faut faire la distinction entre :

- **les mesures d'information** en lien avec les adaptations dans les prescriptions sur la formation (ordonnance sur la formation et plan de formation) et les autres instruments servant à promouvoir la qualité (documents de mise en œuvre, tels que programme de formation pour les entreprises formatrices, programme de formation pour les cours interentreprises, plan d'études pour les écoles professionnelles, dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final, etc.), et
- **les mesures de formation** pour les responsables de la formation professionnelle en ce qui concerne la mise en œuvre des adaptations sur le plan de la pédagogie professionnelle.

3. Compétences concernant les mesures d'information

Les mesures d'information sont du ressort des cantons. S'ils délèguent cette tâche à l'organe responsable ou s'ils assument cette tâche en combinaison avec les mesures de formation, les dépenses doivent être négociées entre l'organe responsable et les cantons avec l'objectif de propo-

ser des séances d'information gratuites pour les participants. En règle générale, l'organe responsable contacte séparément chacun des cantons concernés ou utilise les conférences régionales existantes².

Les cantons concernés peuvent envoyer les invitations aux séances d'information et également mettre à disposition les locaux pour l'occasion. L'organe responsable définit le contenu de la séance d'information et en assume les coûts. Les conseillers de formation ou les commissaires professionnels en charge dans le canton concerné peuvent assurer une partie de la présentation.

En Suisse romande et au Tessin, les séances d'information sont organisées par la HEFP et ses partenaires.

4. Compétences concernant les mesures de formation

Les mesures de formation sont du ressort des associations faîtières. En cas de mesures d'information et de formation combinées, les dépenses concernant la partie informative doivent être négociées comme décrit plus haut.

² [CLPO](#), [NW EDK](#), [EDK OST](#), [ZBK](#)

5. Principes relatifs à la mise en œuvre du concept d'information et de formation

Ce chapitre présente les principes déterminants pour une mise en œuvre uniforme de la révision dans toute la Suisse.

- En tant qu'organe responsable, AgriAliForm collabore avec l'HEFP lors de la planification, de la préparation et de l'organisation de journées d'information et de formation.
- La bonne pratique issue d'opérations en cours ou déjà terminées est prise en compte.
- Les instruments de mise en œuvre ci-après (selon annexe 1 du plan de formation) sont élaborés par des groupes de travail et utilisés dans la formation : exigences minimales posées aux entreprises formatrices, recommandation relative à la durée minimale de la deuxième formation professionnelle initiale dans le champ professionnel de l'agriculture, dossier de formation (classeur ou solution numérique), programme de formation pour les entreprises formatrices, rapport de formation, programme de formation pour les cours interentreprises (CI), plan d'études pour les écoles professionnelles, dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final.
- Les moyens d'enseignement des écoles professionnelles sont élaborés par Edition-Imz SA en coordination avec le développement du plan d'études pour les écoles professionnelles.
- Les documents de mise en œuvre sont harmonisés.
- Les responsables de la formation professionnelle sur les trois lieux de formation sont formés à l'application et à la mise en œuvre du plan de formation et des documents de mise en œuvre afférents.
- Les formateurs des CI travaillent sur tous les lieux de formation avec des bases de formation et d'évaluation uniformes (contrôles de compétences prévus pour chaque CI).
- Les mesures d'information et de formation dans les trois régions linguistiques sont organisées par les cantons en collaboration avec l'organe responsable et, si nécessaire, les instituts régionaux de la HEFP.
- L'organe responsable et les autorités cantonales concernées règlent ensemble les aspects financiers et organisationnels.
- Les canaux d'information sont définis. L'organe responsable fournit les documents nécessaires à la formation et l'information.

6. Les nouveautés et leur impact

Les principales nouveautés induites par la révision et ayant une certaine importance pour la mise en œuvre sont présentées ci-après. Elles permettent de déterminer le besoin en formation et en information.

Nouveautés par ordre d'importance	Justifications/explications/répercussions
Quatre professions au lieu de six, dont deux avec des orientations	<p>Les professions du champ professionnel ont été réorganisées en raison du nombre d'apprentis et de la tendance à la spécialisation dans l'agriculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Maraîcher CFC – Agriculteur CFC avec six orientations : Grandes cultures, économie alpestre et agriculture de montagne, production végétale biologique, production bovine, aviculture, production porcine – Arboriculteur CFC – Vigniculteur CFC avec deux orientations : vigne et cave
Durée de la formation	<p>Formation en trois ans avec possibilité de suivre une deuxième orientation durant une quatrième année (agriculteur, vigniculteur)</p> <p>Comme jusqu'à présent, les titulaires d'un premier CFC dans le champ professionnel de l'agriculture peuvent obtenir un deuxième CFC du champ professionnel en l'espace d'une année.</p>
Agriculture biologique	<p>Les compétences de l'agriculture biologique sont intégrées dans toutes les professions et orientations. Seule la profession d'agriculteur dispose en plus d'une orientation en production végétale biologique.</p>
Agriculteur/Agricultrice	<p>Les cours à option actuelles sont remplacées par un domaine à choix de 40 leçons pour le DCO a en 3e année d'apprentissage.</p>

<p>Révision totale : l'ordonnance et les plans de formation sont rédigés selon les textes de référence du SEFRI.</p>	<p>Le plan de formation est établi sur la base du modèle avec DCO conformément aux textes de référence du SEFRI (jusqu'à présent : structure comportant des objectifs généraux, des objectifs particuliers et des objectifs évaluateurs). Le profil de qualification, comprenant le profil professionnel et l'aperçu des compétences opérationnelles, est intégré.</p>
<p>Compétences opérationnelles</p>	<p>Les compétences opérationnelles sont réparties en 6 à 12 domaines de compétences opérationnelles. Les domaines a, b et c sont communs à toutes les professions. Les domaines d à l sont spécifiques à une profession ou à une orientation.</p> <p>Les compétences opérationnelles des professions ainsi que, le cas échéant, de leurs orientations sont harmonisées entre elles. Les trois lieux de formation contribuent au développement des compétences opérationnelles. Il n'existe pas de compétences opérationnelles purement scolaires. Des objectifs évaluateurs spécifiques par lieu de formation sont formulés pour chaque compétence opérationnelle.</p>
<p>Conception et organisation du plan d'études pour les écoles professionnelles</p>	<p>Il existe un "tronc commun" de deux domaines d'enseignement. En première et en deuxième année d'apprentissage, ce sont principalement les compétences opérationnelles communes à toutes les professions et à toutes les orientations qui sont enseignées. En troisième année d'apprentissage, pour les professions avec orientations, ce sont principalement les compétences opérationnelles spécifiques à l'orientation qui sont enseignées.</p> <p>Le nombre de leçons est réduit à 1500. Celles-ci sont réparties de manière linéaire sur les trois années d'apprentissage.</p> <p>Les anciennes branches à option sont désormais intégrées dans les orientations.</p>

<p>Conception et organisation des CI</p>	<p>Le contenu des CI a été réorganisé, certains thèmes ont été approfondis et le nombre de jours de CI a été augmenté. Les nouveautés ou les approfondissements sont par exemple l'examen de conduite d'engins de maintenance, le maniement de la tronçonneuse, la biodiversité et d'autres thèmes sur la protection durable des plantes (examen pratique du permis produits phytosanitaires).</p> <p>5 jours de CI consacrés aux DCO communs ont lieu durant la première année d'apprentissage. Les autres CI sont répartis en fonction de la profession et de l'orientation.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Maraîcher CFC : jusqu'ici 8 jours, désormais 12 jours – Agriculteur CFC : jusqu'ici 8 jours, désormais 12 jours – Arboriculteur CFC : jusqu'ici 8 jours, désormais 11 jours – Vigniculteur CFC : jusqu'ici 8-9 jours, désormais 11-12 jours selon l'orientation. <p>Des programmes de formation sont élaborés pour les CI.</p>
<p>Conception et organisation de la documentation sur la formation en entreprise</p>	<p>Des programmes de formation sont élaborés pour les entreprises. Il est tenu compte du fait que les apprentis changent d'entreprise formatrice durant leur apprentissage. Les programmes de formation tiennent compte de la coopération entre les lieux de formation.</p>
<p>Dossier de formation</p>	<p>Orientation vers les compétences opérationnelles, sécurité au travail</p> <p>Le dossier de formation est axé sur les compétences opérationnelles. Les apprentis doivent y décrire leurs travaux et les analyser. La forme et le volume du dossier de formation seront revus.</p>
<p>Procédure de qualification avec examen final</p>	<p>L'examen anticipé est supprimé.</p>

	<p>Travail pratique sous la forme d'un travail pratique prescrit (TPP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Maraîcher CFC, TPP de 8 heures – Agriculteur CFC, TPP de 8 heures – Arboriculteur CFC, TPA de 8 heures – Vigniculteur CFC, VPA de 8 heures <p>L'entretien professionnel de 45 minutes, avec une pondération de 20 %, est inclus dans les 8 heures.</p> <p>Examen des connaissances professionnelles de 3 heures pour l'agriculteur CFC, l'arboriculteur CFC et le vigniculteur CFC.</p> <p>Agriculteur/trice CFC : l'examen pratique du permis de spécialiste en protection des végétaux a lieu dans le cadre de l'examen pratique de la procédure de qualification.</p> <p>Il n'y a plus d'examen des connaissances professionnelles pour la profession de maraîcher CFC.</p>
Moyens d'enseignement	<p>Edition-Imz révisé et actualise les moyens d'enseignement existants (en les orientant sur la nouvelle formation), en intégrant par exemple la production biologique dans toutes les professions/orientations.</p>
Exigences minimales posées aux entreprises formatrices	<p>Des exigences transversales et des exigences spécifiques aux professions/orientations sont définies pour les entreprises formatrices, p. ex. concernant la mécanisation, l'infrastructure, les moyens de production.</p>

7. Vue d'ensemble des thèmes pour l'information et la formation

La vue d'ensemble ci-après montre les thèmes dans lesquels une formation (F) ou une information (I) est nécessaire.

Thème	Formateurs en entreprise	Enseignants	Formateurs des CI	Experts aux examens	Responsabilité
Concept global, ordonnance sur la formation, plan de formation	I	I	I	I	Cantons
Formation à la pratique professionnelle	F	I	I	I	OrTra
Cours interentreprises	I	I	F	I	OrTra
Formation scolaire	I	F	I	I	Cantons et OrTra
Procédure de qualification avec examen final	I	I	I	F	Cantons et OrTra

8. Mesures d'information

Période	Groupe cible	Mesure/contenu	Méthode
En continu	Entreprises	Nouveautés, en particulier les exigences minimales, les orientations, la durée de la formation	Canaux de communication des associations (newsletter, site Internet, journaux, communiqués de presse) Journées annuelles des formateurs (par profession)
Fin 2023	Cantons	Nouveautés, informations générales	Lettre circulaire
Fin 2023	Offices cantonaux d'orientation ; CSFO	Nouveautés, informations générales (comme pour les cantons)	Lettre circulaire
Mai 2024	Ecoles professionnelles	Informations générales	Séminaire des écoles professionnelles de toutes les professions SLK
Fin 2024	Cantons	Exigences minimales posées aux entreprises formatrices, durée de la formation	Lettre circulaire
Début 2025	Entreprises	Exigences minimales posées aux entreprises formatrices – orientations, durée de la formation	Lettre aux commissions cantonales de la formation professionnelle
Début 2025	Ecoles professionnelles	Envoi du plan d'études école	Courrier
Mai 2025	Ecoles professionnelles	Informations générales	Séminaire des écoles professionnelles de toutes les professions SLK Suisse romande : information également lors de la séance d'information
Septembre 2025	Ecoles professionnelles	Formation des enseignants	Journées thématiques Imz pour toutes les professions

			(en concertation avec le comité de la SLK)
Septembre 2025	Offices cantonaux d'orientation ; CSFO	Promotion des métiers	Flyer orientation professionnelle (numérique) Participation aux SwissSkills Adaptation de la brochure existante (présentation des orientations)
Automne 2025	Apprentis / personnes de référence	Promotion des métiers	Salons des métiers, SwissSkills Adaptation de la brochure existante (présentation des orientations)
Automne 2025 (CH-F)	Cantons, écoles professionnelles, CI, experts PQ, entreprises de Suisse romande	Information + formation des formateurs sur les documents de mise en œuvre	Séance de lancement (cantons, écoles, CI, experts PQ) → suivie de l'information aux entreprises de Suisse romande
Nov. 2025	Entreprises	Information + formation des formateurs sur les documents de mise en œuvre	Journées des formateurs
Nov./Déc. 2025 (CH-F)	Responsables CI	Formation des responsables CI + information sur les documents de mise en œuvre	Commission romande des CI (2 ^e date ouverte pour la CH-D) (première info lors de la séance de lancement)
Janvier 2026 (CH-D)	Responsables CI	Formation des responsables CI + information sur les documents de mise en œuvre	Journée nationale des responsables CI, avec traduction simultanée (y compris les moniteurs CI)
Février 2026	Entreprises	Information + formation des formateurs sur les documents de mise en œuvre	Journées des formateurs

Début 2026 (CH-D)	Entreprises	Information + formation des formateurs sur les documents de mise en œuvre	<p>Séances d'information</p> <p>Maraîchers : journées des formateurs</p> <p>Agriculteurs : BE, ZH, Est</p> <p>Arboriculteurs : 1x CH-D, 1x CH-F</p> <p>Viniculteurs : 1x CH-D (Strickhof), 2x CH-F (VS/VD)</p> <p>Tessin : toutes les professions, tous les lieux de formation : 1 séance à l'école, avec représentation de l'OrTra</p>
-------------------	-------------	---	---

CH-D = Suisse alémanique, CH-F = Suisse romande

9. Élaboration des documents de mise en œuvre et des mesures d'information/de formation qui en découlent

Documents de mise en œuvre à élaborer	Investissement/objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesures d'information/public cible/contenu/période	Mesures de formation/public cible/contenu/période
Champ professionnel (DCO abc)					
Tableau de coordination des lieux de formation	Coordination des 3 lieux de formation	Groupe de travail intégrant toutes les professions, les 3 lieux de formation et des représentants des régions linguistiques	Décembre 2023	Intégré dans les séances d'informations générales	
Dossier de formation DCO abc	Définir la nouvelle forme (structure de base), examiner des solutions numériques	GT entreprise (toutes les professions, régions linguistiques, représentants des écoles)	Mars 2024	Informations aux formateurs, séances d'informations, fin 2025/début 2026	Journées des formateurs, novembre 2025 et février 2026
Programme de formation DCO abc pour les entreprises formatrices	Optimiser la coopération entre lieux de formation, optimiser la transmission lors du changement de place d'apprentissage, examiner des solutions numériques	GT entreprise (toutes les professions, régions linguistiques, évt. représentants des écoles)	Mars 2024	Informations aux formateurs, séances d'informations, fin 2025/début 2026	Journées des formateurs, novembre 2025 et février 2026

Exigences minimales posées aux entreprises formatrices	Les exigences minimales sont fixées pour l'ensemble des professions et de manière spécifique par profession et par orientation.				
Recommandation de la durée de l'apprentissage d'une deuxième profession dans le champ professionnel	La réglementation actuelle est également maintenue, à savoir que la durée de l'apprentissage pour un deuxième titre dans le champ professionnel de l'agriculture dure en général une année.				
Programme de formation DCO abc pour les CI	Programme CI détaillé, modèle de contrôle de compétence, examiner des solutions numériques (base de données)	GT CI (moniteurs CI, toutes les professions, régions linguistiques, représentants des écoles (écoles qui proposent des CI))	Mars 2024	Information responsables CI ; séance de lancement Suisse romande automne 2025 ; Nov./déc. 2025, janvier 2026	Formation des responsables CI, journée nationale des responsables CI de janvier 2026, commission romande des CI (nov., déc. 2025)
Plan d'études DCO abc pour les écoles professionnelles	Plan d'études uniforme pour toute la Suisse et toutes les professions, en concertation avec l'élaboration des moyens d'enseignement	GT Ecoles professionnelles (représentants des enseignants, régions linguistiques, professions, Imz)	Mars 2024	Information, séminaires des écoles professionnelles SLK, mai 2024 & mai 2025	Formation des enseignants, journées thématiques Imz, septembre 2025

				Séance de lancement Suisse romande au- tomne 2025	
Dispositions d'exécution relatives à la PQ avec examen final	Concrétisation des conditions cadres de l'OrFo, notamment la nouvelle conception de la PQ pour la profession de maraîcher	GT experts PQ (chefs experts, experts, professions, régions linguistiques)	Mai 2024	Séances d'information fin 2025 (CH-F), début 2026 (CH-D) Séance de lancement Suisse romande au- tomne 2025	Formation des experts 2028/2029

Professions					
Dossier de formation	Fixer les éléments spécifiques par profession (si nécessaire)	GT entreprise par profession	Octobre 2024	Information aux formateurs, séances d'information, fin 2025/début 2026	Journées des formateurs, novembre 2025 et février 2026
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Etablir en s'appuyant sur les DCO communs	GT entreprise par profession	Octobre 2024	Information aux formateurs, séances d'information, fin 2025/début 2026	Journées des formateurs, novembre 2025 et février 2026
Programme de formation pour les CI	Revoir les CI spécifiques à la profession, grille d'évaluation pour le contrôle des compétences	GT CI par profession	Octobre 2024	Information des responsables CI ; nov./déc. 2025, janvier 2026	Formation des responsables CI, journée nationale des responsables

					CI de janvier 2026, commission romande des CI (nov., déc. 2025)
Plan d'études pour les écoles professionnelles	Plans d'études spécifiques par profession s'appuyant sur les DCO communs, uniformes pour toute la Suisse, coordonnés avec la rédaction des moyens d'enseignement	GT Ecoles prof. par profession	Octobre 2024	Information, séminaires des écoles professionnelles SLK, mai 2024 & mai 2025	Formation des enseignants, journées thématiques Imz, septembre 2025

Orientations					
Dossier de formation	Fixer les éléments spécifiques par profession (si nécessaire)	GT entreprise par orientation	Octobre 2024	Information aux formateurs, séances d'information, fin 2025/début 2026	Journées des formateurs, novembre 2025 et février 2026
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Contenus spécifiques aux orientations	GT entreprise par orientation	Octobre 2024	Information aux formateurs, séances d'information, fin 2025/début 2026	Journées des formateurs, novembre 2025 et février 2026
Programme de formation pour les CI	Programme des cours et grille d'évaluation adaptés	GT CI par orientation	Octobre 2024	Information des responsables CI ; nov./déc. 2025, janvier 2026	Formation des responsables CI, journée nationale des responsables

					CI de janvier 2026, commission romande des CI (nov., déc. 2025)
Plan d'études pour les écoles professionnelles	Agriculteur : 3 ^e année d'apprentissage Viniculteur : Répartition entre 2 ^e en 3 ^e année	GT Ecoles prof. par orientation Agriculteur : Grandes cultures/production végétale biologique ensemble Autres orientations agriculteur séparées Viniculteur : les deux orientations ensemble	Octobre 2024	Information, séminaires des écoles professionnelles SLK, mai 2024 & mai 2025	Formation des enseignants, journées thématiques Imz, septembre 2025

10. Contacts

<p>Organe responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OrTra AgriAliForm 	<p>OrTra AgriAliForm Laurstrasse 10 5201 Brugg info@agri-job.ch www.agri-job.ch</p>
<p>Associations professionnelles / régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union suisse des paysans <ul style="list-style-type: none"> – USP en général – – Agriprof – Commission de formation professionnelle 	<p>www.sbv-usp.ch</p> <p>Petra Sieghart petra.sieghart@agriprof.ch</p> <p>Jakob Lütolf, président ck.lutolf@bluewin.ch 041 980 39 78 / 079 622 13 83</p>
<ul style="list-style-type: none"> – Agora – Association – Commission de formation professionnelle 	<p>Loïc Bardet, directeur l.bardet@agora-romadnie.ch 021 614 04 73</p> <p>Raphaël Gaillard, président raphael.gaillard@admin.vs.ch 027 606 77 05 / 078 612 12 84</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Aviforum 	<p>Erika Bigler bigler@aviforum.ch 031 915 35 37</p> <p>David Zumkehr, directeur zumkehr@aviforum.ch 031 915 35 31</p>
<ul style="list-style-type: none"> • SuissePorcs 	<p>Raphael Helfenstein, gérant rhe@suisseporcs.ch 041 462 65 93</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Union maraîchère suisse <ul style="list-style-type: none"> – Association – Commission de formation professionnelle 	<p>Simone König simone.koenig@gemuese.ch 031 385 36 29</p> <p>Markus Waber Markus.waber@gemuese.ch 031 385 36 23</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Fruit Union Suisse <ul style="list-style-type: none"> – Association – Commission de formation professionnelle 	<p>Lisa Maddalena lisa.maddalena@swissfruit.ch 041 728 68 81</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Fédération suisse des vignerons (FSV) <ul style="list-style-type: none"> – Association 	<p>Carine Théraulaz c.theraulaz@agora-romandie.ch 021 614 04 74</p>

<ul style="list-style-type: none"> – Commission de formation professionnelle 	
<ul style="list-style-type: none"> • Association suisse du commerce des vins (ASCV) <ul style="list-style-type: none"> – Association – Commission de formation professionnelle 	Carine Théraulaz c.theraulaz@agora-romandie.ch 021 614 04 74
<ul style="list-style-type: none"> • Bio Suisse <ul style="list-style-type: none"> – Responsable formation professionnelle 	Urs Guyer Urs.guyer@bio-suisse.ch 061 204 66 20
<ul style="list-style-type: none"> • Cantons : Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) • Personnes en charge de la formation, offices ou services cantonaux de la formation professionnelle, commissaires professionnels cantonaux ou conseillers en formation • Membres des commissions d'examen, chefs experts, experts aux examens, • Conseillers en orientation professionnelle etc. (CSFO, OCOSP) 	Karin Rüfenacht, Generalsekretärin ruefenacht@edk.ch cf. Base de données agriprof
<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises formatrices ou centres de formation en entreprise : formateurs en entreprise ou dans des lieux de formation comparables, futurs formateurs intéressés 	Par l'intermédiaire des organisations cantonales
<ul style="list-style-type: none"> • Ecoles professionnelles : membres des directions SLK • Responsables de groupes de branche, enseignants (journées thématiques) 	Par l'intermédiaire de la présidence de la SLK Jonas Zürcher jonas.zuercher@vd.so.ch 032 627 99 15 Par l'intermédiaire du SVIAL/lmz Andreas Hügli a.huegli@edition-lmz.ch 031 910 50 64
<ul style="list-style-type: none"> • Cours interentreprises : responsables CI 	cf. Base de données agriprof
<ul style="list-style-type: none"> • Edition-lmz AG 	Andreas Hügli a.huegli@edition-lmz.ch 031 910 50 64